

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par

M. Boucard, Mme Petex, M. Brigand, M. Forissier, M. Ray, M. Bazin, Mme Genevard, M. Dubois,  
Mme Valentin et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 2**

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« L'aménagement du temps de travail est mis en œuvre dans l'année qui suit la demande du salarié. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli qui a pour objet de laisser davantage de temps à l'employeur pour mettre en œuvre la semaine de quatre jours à son employé.